

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 février 2024

OBJET : APPEL À COTISATIONS DU 2^{ÈME} SEMESTRE 2024 DU PETR - UCCSA

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 février à 17 h 30, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Ce Comité Syndical fait suite à la séance du 22 février 2024 à laquelle le quorum n'a pas été atteint,

Date de convocation le : 23 février 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) :	8	Pour :	8
Absents (titulaires) :	26	Contre :	0
Représentés (suppléants) :	2	Abstention :	0
Votants :	8		

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. DEVRON, M. LEFRANC, Mme LOISEAU,

Titulaires excusés :

Mme CLOBOURSE, Mme PLANSON, Mme REGARD, Mme RIBOULOT.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, Mme BINIEC, Mme GABRIEL.

Titulaires excusés :

M. HAY, M. LAHOUATI, M. MOÏSE.

Suppléants présents :

Mme PERARDEL-GUICHARD, M. TROUBLÉ

Suppléant excusé :

M. LEDUC JL.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

OBJET : APPEL A COTISATIONS DU 2^{EME} SEMESTRE 2024 DU PETR - UCCSA

Vu la population légale de l'INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2024 (RGP 2021),

Vu la délibération en date du 29 décembre 2023 qui fixe la cotisation de fonctionnement du 1^{er} semestre 2024 soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 à 4 € par habitant,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 et les nouvelles actions inscrites,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 9 février 2024,

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- de porter la cotisation pour le 2^{ème} semestre du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne à hauteur à 4,60 € par habitant qui se décline comme suit :
 - o 4,45 € pour le fonctionnement du PETR - UCCSA
 - o 0,15 € pour le fonctionnement du CLIC
- de solliciter les EPCI par mois

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON



PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE
ferme du ru chailly
02650 FOSSOY
Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 février 2024

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET AU GRADE D'ATTACHÉ
TERRITORIAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 février à 17 h 30, dans la salle de réunion du
PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du
PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Ce Comité Syndical fait suite à la séance du 22 février 2024 à laquelle le quorum n'a
pas été atteint,

Date de convocation le : 23 février 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 8 Pour : 8

Absents (titulaires) : 26 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 2 Abstention : 0

Votants : 8

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. DEVRON, M. LEFRANC, Mme LOISEAU,

Titulaires excusés :

Mme CLOBOURSE, Mme PLANSON, Mme REGARD, Mme RIBOULOT.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, Mme BINIEC, Mme GABRIEL.

Titulaires excusés :

M. HAYË, M. LAHOUATI, M. MOÏSE.

Suppléants présents :

Mme PERARDEL-GUICHARD, M. TROUBLÉ

Suppléant excusé :

M. LEDUC JL.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que la nature des fonctions ou les besoins des services justifient ce poste (catégorie A),

Vu la candidature retenue du PETR - UCCSA pour le dispositif Territoires d'Industrie 2024 - 2027,

Vu la nécessité de créer un emploi d'attaché territorial à temps complet afin d'animer et de piloter le Plan d'action élaboré dans le cadre du programme Territoires d'Industrie,

En tant que facilitateur, il jouera un rôle clé dans la gouvernance du programme et participera activement aux actions du territoire « Sud Aisne ». Il sera un point de contact pour les entreprises industrielles du territoire, les accompagnant de manière proactive dans la réalisation de leurs projets.

Le titulaire du poste sera basé au PETR - UCCSA et sera amené à travailler sur les 3 sites : le PETR - UCCSA, la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne et sur le terrain en fonction des nécessités de service et notamment de la connaissance des données et des acteurs concernés des collectivités.

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- de créer un emploi d'attaché territorial permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} mars 2024, pour une durée de mission approximative de 4 ans

Cet emploi sera pourvu soit par un agent titulaire relevant du grade d'attaché territorial soit par un agent contractuel au vu de la spécificité des missions.

Dans ce dernier cas, l'agent contractuel sera recruté, par dérogation, sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique et plus précisément l'article L332-8 2° (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code).

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024



Les charges de personnel et les charges courantes ne sont pas intégrées dans les actions

DOB 2023 reste à charge		ACTIONS	DEPENSES PREVISIONNELLES	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A PERCEVOIR	CHARGE AU PETR - UCCSA		Cotis/hab 71 206
					MONTANT	%	
Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT							
Possibilité de modification SCOT	0	Possibilité de modification SCOT et frais annexes	10 000	0	10 000	100%	0,14
0		Total	10 000	0	10 000	100%	0,14
Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET							
Organisation du Lancement / Ateliers	3 300	Communication / réunion concertation	1 500	0	1 500	100%	0,02
Evaluation environnementale stratégique	0	Evaluation environnementale stratégique	9 000	0	9 000	100%	0,13
Bureau d'étude Stratégie et plan d'actions	38 000	Bureau d'étude BL	9 000	0	9 000	100%	0,13
41 300		Total	19 500	0	19 500	100%	0,28
Fonds européens LEADER							
Coopération	150	Coopération	950	578	372	39%	0,01
Communication	1 950	Communication	2 450	1 419	1 031	42%	0,01
	0	Objets publicitaires	1 000	640	360	36%	0,01
2 100		Total	4 400	2 637	1 763	40%	0,03
CLIC - Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique							
Actions de prévention	3 750	Actions de prévention Conférence des financeurs	8 750	5 000	3 750	43%	0,05
3 750		Total	8 750	5 000	3 750	43%	0,05
Culture							
Festival de Musique en Omois	61 900	Festival de Musique en Omois	117 400	55 500	61 900	53%	0,87
61 900		Total	117 400	55 500	61 900	53%	0,87
Tourisme							
Appel à cotisations	0	MAISON DU TOURISME Appel à cotisations	353 000	353 000	0	0%	0,00
Taxe de séjour	0	MAISON DU TOURISME Taxe de séjour	200 000	200 000	0	0%	0,00
TFBCO	5 000	Association Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'Omois -TFBCO	5 000	0	5 000	100%	0,07
5 000		Total	558 000	553 000	5 000	1%	0,07
Enfance Jeunesse							
BAFA-BAFD (2 BAFA - 2 BAFD)	-5 350	BAFA-BAFD (2 sessions BAFA - 2 sessions BAFD)	35 050	40 400	-5 350	-15%	-0,08
Formations continues	1 500	Formations continues	7 500	7 500	0	0%	0,00
PSC1	0	PSC1	3 050	3 050	0	0%	0,00
-3 850		Total	45 600	50 950	-5 350	-12%	-0,08

DOB 2023		ACTIONS	DEPENSES PREVISIONNELLES	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A PERCEVOIR	CHARGE AU PETR - UCCSA		Cotis/hab
reste à charge					MONTANT	%	
Conseil de développement Territorial							
Adhésion CODEV, cartes de visite...	2 000	Adhésion CODEV, cartes de visite, frais de colloque, frais dép, affranchissement...	2 000	0	2 000	100%	0,03
2 000		Total	2 000	0	2 000	100%	0,03
Investissement							
Rénovation hébergement	51 350	Rénovation hébergement	50 000	0	50 000	100%	0,70
Chaudière JDLF	30 000	Chaudière salle Jean de la Fontaine et stores salles mercier	30 000	0	30 000	100%	0,42
81 350		Total	80 000	0	80 000	100%	1,12
Communication							
Projet de territoire	0	Projet de territoire	15 000	0	15 000	100%	0,21
	0	Territoire d'industrie	55 000	30 000	25 000	45%	0,35
0		Total	70 000	30 000	40 000	57%	0,56
Communication							
Lettre aux habitants impression et distribution	9 500	Lettre aux habitants et plaquettes impression et distribution	9 500	0	9 500	100%	0,13
9 500		Total	9 500	0	9 500	100%	0,13

203 050	TOTAL GENERAL DOB	925 150	697 087	-228 063	-25%	-3,20
463 240	Charges de personnel	605 000	165 000	-440 000	-73%	-6,18
0	Titres restaurant	7 500	0	-7 500	-100%	-0,11
153 000	Fonctionnement général	200 000	47 500	-152 500	-76%	-2,14
14 465	Reste à charge des services	20 000	0	-20 000	-100%	-0,28
833 755	TOTAL	1 757 650	909 587	-848 063	-48%	-11,91

		ACTIONS	DEPENSES PREVISIONNELLES	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A PERCEVOIR	CHARGE AU PETR - UCCSA		Cotis/hab
					MONTANT	%	
572 471	Cotisations des collectivités fonctionnement			569 648			8,00
21 455	Cotisations des collectivités CLIC			21 361			0,30
266 529	Résultat 2023 provisoire			228 000			3,20
860 455	TOTAL RECETTES			819 009			11,50
Prévisionnel 2024			1 757 650	1 728 596	-29 054		-0,41



Rapport

Débat d'orientation budgétaire 2024

Sommaire

1. Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)	2
2. Le PETR - UCCSA	3
2.1 le périmètre du territoire	3
2.2 les organes délibérants / politiques	4
3. Le fonctionnement du PETR - UCCSA	6
3.1 les services	6
3.1.1 les missions réalisées.....	6
3.1.2 les ressources humaines.....	8
3.2 Les finances	13
3.2.1 L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et investissement.....	13
3.2.2 Recettes des organismes extérieurs	13
3.2.3 Evolution des cotisations de 2012 à 2023	15
3.2.4 La gestion de la dette	15
4. Point de situation 2023 – Compte Administratif provisoire.....	16
4.1 Section de fonctionnement.....	16
4.2 Section d'investissement.....	18
5. Les orientations budgétaires : le DOB 2024	19
5.1 les missions	19
5.2 les dispositions financières	21

1. Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)

Le Pays du sud de l'Aisne, appelé Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (UCCSA) a été créé le 30 décembre 2002. Il était un syndicat mixte fermé, uniquement composé des Communautés de Communes.

- La loi de 2010 réforme les collectivités territoriales et supprime l'assise juridique des Pays. Les Pays, tout en continuant d'exister, n'étaient plus reconnus par la loi comme tels, mais par la forme juridique porteuse de la démarche.
- La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles promulguée le 27 Janvier 2014 est venue corriger l'absence d'assise juridique des Pays. Son article 79 prévoit la création du "Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)". Il figure dans le nouvel article L. 5741-1 du Code général des Collectivités territoriales.

L'UCCSA disposait de l'ensemble des critères pour être transformée en PETR. Suite à l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2014, le PETR s'est substitué au syndicat mixte Pays.

- La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République vise à renforcer les intercommunalités qui sont organisées autour de bassins de vie. Le seuil des intercommunalités est dorénavant de 15 000 habitants.

L'application de cette réforme a conduit à la création de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (anciennes CCRCT, 4CB, CCT, et une partie de la CCOC)

La Communauté de communes du canton de Charly sur Marne reste sur son périmètre identique.

2. Le PETR - UCCSA

2.1 le périmètre du territoire

Annexe 1



Le PETR - UCCSA compte 2 EPCI :

- la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
- la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne

INSEE population légale double compte		
Années	Communes	Habitants
2016	120	74 853
2017	108	71 096
2018	108	71 226
2019	108	71 421
2020	108	71 349
2021	108	71 849
2022	108	71 671
2023	108	71 559
2024	108	71 206

2.2 les organes délibérants / politiques

Les EPCI sont représentés au sein de deux instances (Le comité syndical, le bureau syndical) qui disposent chacune de rôles précis.

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 Janvier 2014 précise que « chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dispose d'au moins un siège et aucun d'entre eux ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ».

Le PETR – UCCSA prévoit un nombre de délégués identique entre les 2 EPCI (modification statutaire approuvée par arrêté préfectoral du 7 décembre 2017).

LES INSTANCES :

- Le Comité Syndical (32 délégués titulaires / 32 délégués suppléants qui ont été désignés au sein des structures délibérantes des EPCI). L'équité des voix est respectée entre chaque EPCI.

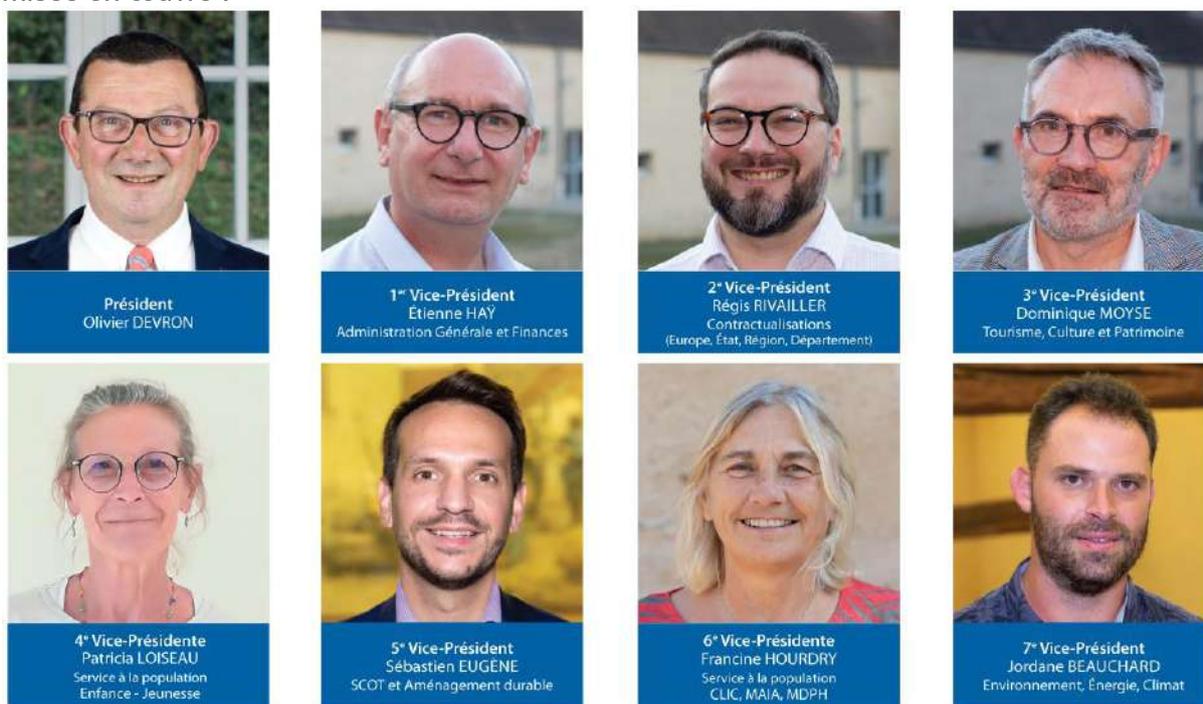
Il désigne le Président et les membres du bureau ; il débat et délibère sur les projets et l'avenir du territoire ; il vote le budget.

- Le bureau syndical (16 membres titulaires)

Composition du Bureau syndical par délibération du 10 septembre 2020 : le Président, les 7 vice-présidents et 8 délégués syndicaux titulaires.

Il met en application les orientations débattues en Comité Syndical et engage les actions ; il gère les affaires courantes de la structure.

- Les commissions : Un Président et sept Vice-présidents sont élus pour suivre les commissions mises en œuvre :



	CARCT	CC CHARLY SUR MARNE
Administration Générale et Finances	Etienne HAY	Olivier DEVRON
	Hervé LEDUC	Olivier CASSIDE
	Françoise BINIEC	
Contractualisations (Europe, Etat, Région, Département)	Etienne HAY	Olivier DEVRON
	Bruno LAHOUATI	Régis RIVAILLER
	Madeleine GABRIEL	Olivier CASSIDE
Tourisme, culture et patrimoine	Dominique MOYSE	Olivier DEVRON
	Jean-Marc POURCINE	Philippe MARCHAL
	Anne MARICOT	Patricia LOISEAU
	Martine OLIVIER	Francine HOURDRY
Service à la population enfance jeunesse	Jean-François BOUTELEUX	Olivier DEVRON
		Nathalie PIERRE
		Elisabeth CLOBOURSE
SCoT et aménagement durable	Sébastien EUGENE	Olivier DEVRON
	Madeleine GABRIEL	Philippe MARCHAL
	Bruno LAHOUATI	Brigitte MARY
	Jérôme HAQUET	Régis RIVAILLER
	Daniel GIRARDIN	Olivier CASSIDE
Service à la population CLIC, MAIA, MDPH	Jean-François BOUTELEUX	Olivier DEVRON
	Mme MARICOT	Francine HOURDRY
		Elisabeth CLOBOURSE
Environnement, énergie, climat	Jordane BEAUCHARD	Olivier DEVRON
	Bruno LAHOUATI	Elisabeth CLOBOURSE
	Jérôme HAQUET	Philippe MARCHAL
	Madeleine GABRIEL	

Des Comités de consultation et de concertation sont également organisés.

3. Le fonctionnement du PETR - UCCSA

3.1 les services

3.1.1 les missions réalisées

Le PETR - UCCSA œuvre en faveur du développement durable du territoire, dans les domaines : économique, social et environnemental. Une équipe de techniciens contribue à la réalisation des projets du territoire, par la concertation et la coordination, le pilotage de projets et la réalisation d'études ou d'expertises.

- **Aménagement durable** : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été approuvé le 18 juin 2015, il est rendu exécutoire depuis le 31 août 2015 et maintenu suite au bilan du SCoT par délibération du 9 juillet 2021 (exécutoire le 11 septembre 2021). Afin de faciliter la mise en compatibilité avec le SCoT, le PETR – UCCSA accompagne les collectivités dans la réflexion de leurs documents d'urbanisme.

- **Environnement** : le Plan Climat Energie Territorial a été approuvé le 4 décembre 2014. Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à limiter la vulnérabilité des territoires aux effets du changement climatique. Un Plan Climat Air Energie Territorial est en cours d'élaboration.

La transition énergétique est aussi un axe développé, notamment par la reconnaissance « Territoires démonstrateurs rev3 ». Rev3 est une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques. Ainsi reconnu, le territoire peut bénéficier d'une mise en réseau et d'accompagnement technique pour la réalisation de projets.

- **Fonds Européens** : le programme LEADER est un programme de l'Union Européenne destiné à soutenir des projets en zones rurales. La stratégie 2023-2027 repose sur l'adaptation et les transitions, d'ordre écologique, énergétique, économique, agricole et alimentaire. Le territoire s'inscrit dans une posture de changement, pour prévenir et s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique et de la raréfaction des ressources. Au-delà, il doit aussi évoluer pour répondre aux mutations économiques qu'entraînent les nouvelles attentes des citoyens en matière de production et de consommation. Pour cela, il tient à se réapproprié l'ensemble de ses ressources locales (naturelles, savoirs-faires...), qui sont autant de forces pour le présent que d'opportunités pour l'avenir. Afin d'accompagner les porteurs de projets, de suivre et d'animer le dispositif dans sa globalité, une animatrice et un gestionnaire sont mobilisés. Le GAL est aussi reconnu porte d'entrée des fonds européens.

- **Enfance Jeunesse** : le PETR - UCCSA favorise la qualification et la montée en compétences des professionnels de la petite enfance et de la jeunesse en proposant plusieurs formations de proximité (BAFA, BAFD, PSC1 et formations thématiques).

- **Personnes âgées** :

- Le CLIC du Sud de l'Aisne (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) est un service gratuit destiné aux personnes de plus de 60 ans. L'équipe informe, conseille et accompagne les personnes âgées et leur famille afin d'améliorer leur quotidien à domicile en trouvant des solutions adaptées à leur situation.

Depuis le 1^{er} Septembre 2016, l'équipe du CLIC assure également une permanence sur rendez-vous, pour toutes les personnes en situation de handicap.

Cette action, en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées, satisfait à une réelle attente de la population.

- La MAIA, (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie), service du PETR - UCCSA créé en 2014, a fusionné au 1^{er} juillet 2022 dans le Dispositif Appui à la Coordination, appelé « Appui Aisne Santé ».

- **Musique en Omois** : ce festival est organisé tous les étés sur l'ensemble du Sud de l'Aisne (6 dates). Il permet à tous les habitants d'accéder à la culture et de partager un moment convivial.
- **Pôle administratif** : Il est en charge de la gestion des affaires courantes, des finances, des ressources humaines et des actions liées à la réalisation des missions.
- **Communication** : la mission comprend la conception et la réalisation de supports de communication et d'identités visuelles pour informer des orientations mises en œuvre et des missions réalisées. Une partie de la maintenance informatique est également gérée en interne. La réalisation de prestations externes est possible.
- **Hébergement, maintenance et entretien des locaux** : accueil, entretien et location des locaux : salles de réunions, salles de réception, cuisine équipée, hébergement (68 couchages au total répartis en 17 chambres collectives).
- **Conseil de développement territorial** : Il est un lieu d'expression et de dialogue entre des personnes d'horizons divers qui expriment leurs idées, les mettent en étude et en débat. Ils réfléchissent sur des projets au profit du territoire et de ses habitants.
- **Maison du Tourisme « Les Portes de la Champagne »** : le 12 juillet 2013, les élus du PETR - UCCSA ont voté la création de la Maison du Tourisme du Sud de l'Aisne. Il s'agit d'un Office de Tourisme intercommunautaire, né de la fusion des différents Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives existants sur le territoire, sous forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). La Maison du Tourisme se constitue d'un comité de direction qui regroupe les élus et les socioprofessionnels du territoire. Il délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de la Maison du Tourisme. L'objectif est de faire du Sud de l'Aisne une véritable destination touristique reconnue.

Le PETR - UCCSA a souhaité redéfinir sa compétence développement et promotion touristique en la qualifiant par :

- L'ingénierie et stratégie de développement touristique
- La création et soutien aux actions de la maison du tourisme (arrêté 8 octobre 2018).

Enfin le territoire, a été retenu par la Région Hauts de France comme « espace de rayonnement touristique contribuant à l'activité régionale ». Ce dispositif régional accompagne financièrement les porteurs de projets en fonction des critères établis. Un nouveau dispositif « Le Contrat de Destination » est en cours d'élaboration pour poursuivre le soutien de la Région et des partenaires sur le Sud de l'Aisne.

3.1.2 les ressources humaines

Temps de travail :

Délibération du 25 janvier 2002 : protocole d'accord pour l'aménagement et la réduction du temps de travail à 35 heures soit 1 600 heures

Délibération du 18 décembre 2007 : instauration du temps partiel

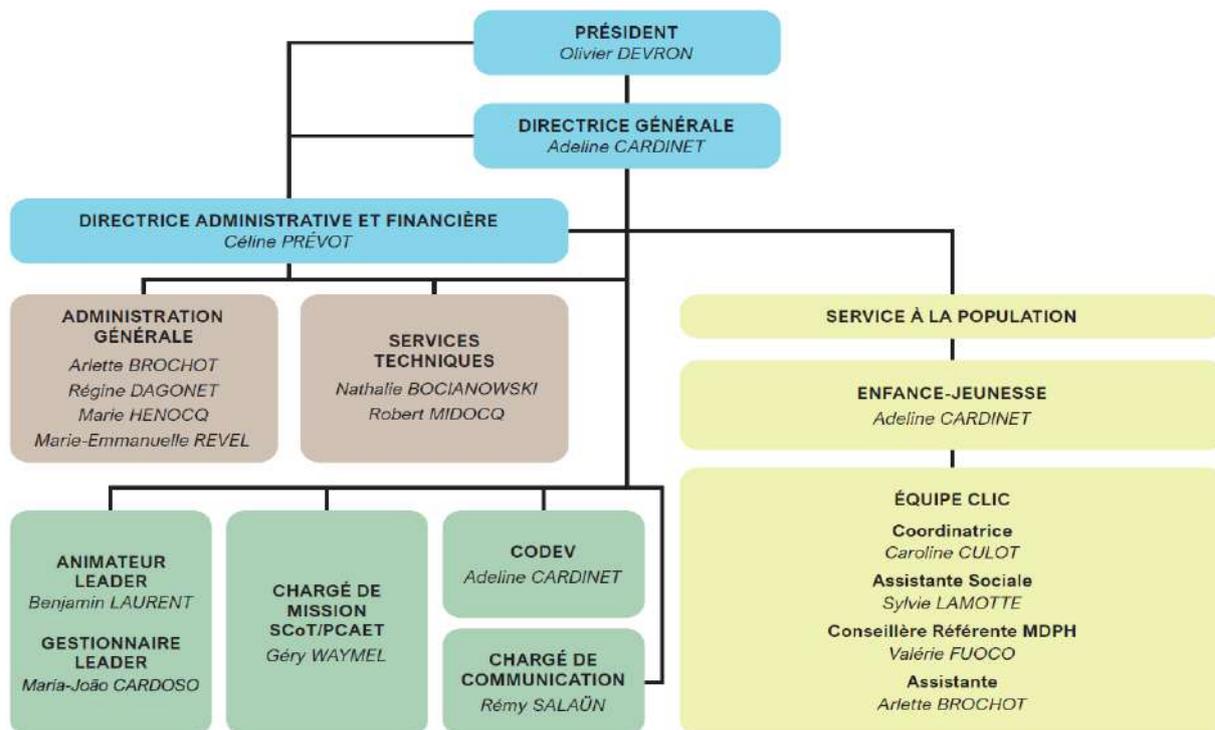
2008 : 1 607 heures annuelles de travail effectif

Prise en compte de la journée de solidarité soit :

1 600 heures + 7 heures pour la journée de solidarité

Délibération du 17 octobre 2023 : confirmation des 1 607 H et des modalités de la journée de solidarité

Au 31 décembre 2023 :



A) les effectifs

Au 31 décembre 2023
Effectifs : 14 – ETP : 12,18

TITULAIRES : 9

Services	Missions	Durée hebdomadaire
<u>Administratif</u> : 5		
Adeline CARDINET	Directrice Générale	Temps plein
Céline PREVOT	Directrice Administrative et Financière	Temps plein
Arlette BROCHOT	Assistante administrative	80 % dont 60 % au CLIC
Régine DAGONET	Assistante administrative	30 H : 85,71 %
Marie-Emmanuelle REVEL	Assistante administrative	Temps plein
<u>Technique</u> : 2		
Nathalie BOCIANOWSKI	Agent d'entretien	20 H : 57 %
Robert MIDOCQ	Agent technique	Temps plein
<u>CLIC</u> : 2		
Valérie FUOCO	Conseillère	Temps plein
Sylvie LAMOTTE	Assistante sociale	80 %

NON TITULAIRES : 5

Services	Missions	Date de fin de contrat et durée hebdomadaire	
Communication : 1			
Rémy SALAÜN	Chargé de mission	24/11/2024	10 H
LEADER : 2			
Benjamin LAURENT	Animateur	12/02/2025	35 H
Maria-Joao CARDOSO	Gestionnaire	31/08/2025	30 H
CLIC : 1			
Caroline CULOT	Coordinatrice	30/06/2026	35 H
Fonctionnement Général : 1			
Marie HENOCQ	Assistante administrative	31/08/2024	35 H

Mise à disposition : 1

Géry WAYMEL	Chargé de mission aménagement durable	30/11/2024	17,50 H
-------------	---------------------------------------	------------	---------

Détachement : 1 Audrey BUIRON

Vacataires : 2 Gardiens hébergement

Evolution des effectifs permanents par catégorie au 31 décembre :

Années	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C			Sous-total			Total
	Titulaires	Non Titulaires	Titulaires	Non Titulaires	Titulaires	Non Titulaires	CUI	Titulaires	Non Titulaires	CUI	
2019	5	4	2	1	5	2		12	7		19
2020	3	7	2	1	5	3		10	11		21
2021	4	6	2	3	5	2		11	11		22
2022	2	3	2	2	5	1		9	6		15
2023	3	3	1	2	5			9	6		14

2019 :

Pour rappel :

1 agent en mise en disponibilité pour convenances personnelles

Mise à disposition d'un agent du Pays de l'Ourcq : chargé de mission aménagement durable

Recrutements :

Non titulaire : Catégorie A : Attaché territorial : chargé de mission Enfance Jeunesse

Catégorie B : Rédacteur territorial : gestionnaire LEADER

Catégorie C : Agent technique : agent d'entretien

Titulaire : au 1^{er} février : Evolution des Assistants socio-éducatifs de catégorie B en catégorie A.
2 agents concernés

Départs :

Titulaire : Catégorie C : Agent technique principal de 2^{ème} classe : agent d'entretien

Non titulaire : Catégorie A : Attaché territorial : Animatrice LEADER

Non recrutée : Catégorie A : Attaché territorial : Assistante du Conseil de Développement

2020 :

Pour rappel :

1 agent en mise en disponibilité pour convenances personnelles

Mise à disposition d'un agent du Pays de l'Ourcq : chargé de mission aménagement durable

Recrutements :

Titulaire : Catégorie A : Infirmier territorial en détachement : gestionnaire cas MAIA

Non titulaire : Catégorie A : Attaché territorial : Animatrice LEADER

Catégorie C : Adjoint administratif : Assistante administrative

Catégorie A : Assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe : Assistante sociale CLIC

Catégorie A : Attaché territorial : Coordinatrice CLIC

Départs :

Titulaire : Catégorie A : Infirmier territorial en détachement : gestionnaire cas MAIA

Catégorie A : Assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe : Assistante sociale CLIC

Catégorie A : Assistant socio-éducatif : Coordinatrice du CLIC

2021 :

Pour rappel :

2 agents en mise en disponibilité pour convenances personnelles

Mise à disposition d'un agent du Pays de l'Ourcq : chargé de mission aménagement durable

Modifications :

Assistante administrative (fonctionnement général) : Catégorie C adjoint administratif à 30 H à catégorie B rédacteur territorial à 35 H

CLIC : Evolution du poste d'assistante administrative à conseillère et augmentation du nombre d'heures de 30 H à 35 H

Coordinateur enfance jeunesse : diminution du nombre d'heures de 35 H à 15 H

Recrutements :

Titulaire : Catégorie A : Infirmier territorial en détachement : gestionnaire cas MAIA (remplacement d'un départ en retraite)

Non titulaire : Catégorie C : Adjoint administratif : assistante administrative MAIA

Catégorie B : Rédacteur : assistante administrative du CLIC et du Conseil de développement territorial

Catégorie A : Assistant socio-éducatif : assistante sociale du CLIC

Départs :

Non titulaire : Catégorie A : Psychologue : gestionnaire cas MAIA (retraite)

Catégorie A : Assistant socio-éducatif : assistante sociale du CLIC (démission)

2022 :

Pour rappel :

Mise à disposition d'un agent du Pays de l'Ourcq : chargé de mission aménagement durable

Modification des 2 agents mise en disponibilité pour convenances personnelles :

- 1 agent placé en détachement

- 1 agent mise en disponibilité réintégré au 1^{er} novembre 2022 : Catégorie A : Assistant socio-éducatif : assistante sociale du CLIC

Départs :

- Transfert de la MAIA le 1^{er} juillet 2022 vers le Dispositif d'Appui à la Coordination :

Titulaire : Catégorie A : Infirmier cadre de santé en détachement : pilote MAIA

Catégorie A : Infirmier territorial en détachement : gestionnaire de cas MAIA

Catégorie A : Infirmier territorial en détachement : gestionnaire de cas MAIA

Non titulaire : Catégorie A : Conseiller territorial socio-éducatif : gestionnaire de Cas MAIA
 Catégorie C : Adjoint administratif : assistante administrative MAIA

Fin de contrat :

Non Titulaire : Catégorie A : Attaché territorial : Chargé de mission Enfance jeunesse
 Catégorie A : Assistant socio-éducatif : assistante sociale du CLIC
 Catégorie B : Rédacteur territorial : assistante administrative du CLIC et du
 Conseil de développement territorial

2023 :

Pour rappel :

- 1 agent mis à disposition du Pays de l'Ourcq : chargé de mission chargé de mission aménagement durable
- 1 agent détaché au centre hospitalier de Château-Thierry
- 1 agent mise en disponibilité réintégré au 1^{er} novembre 2022 : Catégorie A : Assistant socio-éducatif : assistante sociale du CLIC
- transfert de la MAIA le 1^{er} juillet 2022 vers le Dispositif d'Appui à la Coordination

Fin de contrat non renouvelé

Non Titulaire : Catégorie C : Agent technique : agent d'entretien

B) les charges de personnel

Dépenses de personnels (en euros) :

Années	Titulaires et non titulaires				Personnel extérieur permanent	Total dépenses de personnel	Effectifs au 1er janvier	Effectifs au 31 décembre
	Traitement de base	NBI	SFT, indemnités et primes	Total masse salariale sans charges patronales				
2019	415 799,00	3 092,76	57 959,00	476 850,76	37 700,00	727 359,11	18	19
2020	436 925,80	3 092,76	53 810,37	493 828,93	37 000,00	741 645,58	19	21
2021	471 354,04	3 092,76	55 915,86	530 362,66	30 453,11	790 765,83	20	22
2022	453 682,10	3 146,88	32 841,24	489 670,22	35 437,32	725 766,88	22	15
2023	338 583,31	3 225,00	43 534,00	385 342,31	35 699,99	596 262,31	15	14

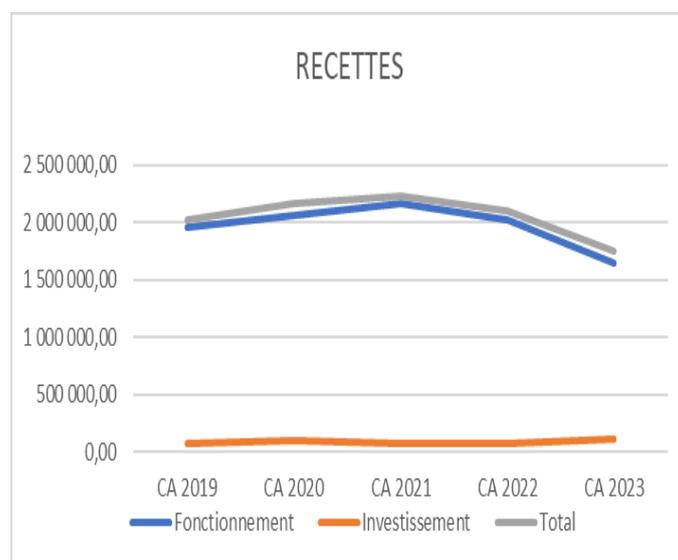
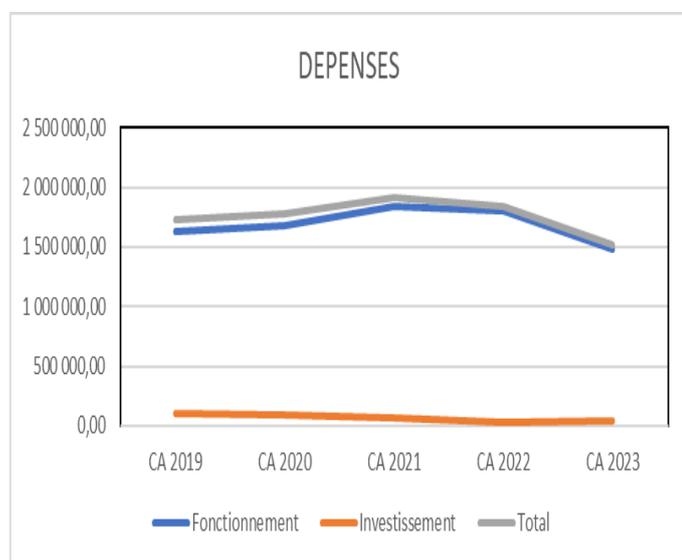
Le total des dépenses de personnel comporte notamment les cachets des musiciens pour le Festival de Musique en Omois, les charges diverses (chèques vacances, chèques cadeaux, visites médicales...), les stagiaires rémunérés, les vacataires, les emplois temporaires (accroissement temporaire d'activité).

3.2 Les finances

3.2.1 L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et investissement

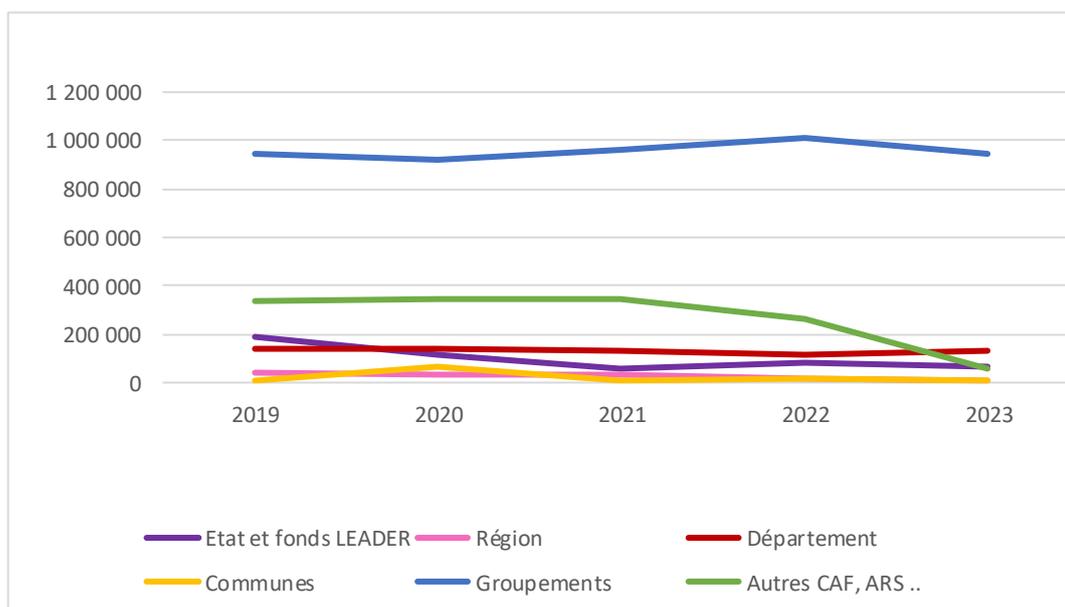
Années	Dépenses en euros			Recettes en euros		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
BP 2019	1 972 649,46	93 419,02	2 066 068,48	1 972 649,46	93 419,02	2 066 068,48
CA 2019	1 633 093,98	99 989,27	1 733 083,25	1 955 662,30	68 134,06	2 023 796,35
BP 2020	2 024 754,11	119 415,21	2 144 169,32	2 024 754,11	119 415,21	2 144 169,32
CA 2020	1 682 252,90	92 871,92	1 775 124,82	2 063 662,05	98 347,05	2 162 009,10
BP 2021	2 242 089,15	95 700,00	2 337 789,15	2 242 089,15	95 700,00	2 337 789,15
CA 2021	1 839 807,80	68 938,71	1 908 746,51	2 159 852,01	66 589,67	2 227 498,18
BP 2022	2 453 235,58	77 994,04	2 531 229,62	2 453 235,58	77 994,04	2 531 229,62
CA 2022	1 800 147,56	35 692,51	1 835 840,07	2 028 086,60	76 483,50	2 104 570,10
BP 2023	1 677 606,04	108 425,99	1 786 032,03	1 677 606,04	108 425,99	1 786 032,03
CA 2023 (prévisionnel)	1 483 320,42	37 144,72	1 520 465,14	1 642 796,27	106 291,01	1 749 087,28

EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS



3.2.2 Recettes des organismes extérieurs

(en euros)	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Etat et fonds LEADER	193 170	114 298	56 277	83 849	65 278	512 872
<i>dont LEADER</i>	<i>34 799</i>	<i>31 900</i>	<i>56 277</i>	<i>76 849</i>	<i>55 279</i>	<i>285 728</i>
Région	39 390	36 658	37 074	17 527	7 000	137 649
Département	141 520	138 450	134 549	119 283	135 630	669 432
Communes	7 720	64 161	9 118	16 703	9 833	107 535
Groupements	946 232	918 046	958 804	1 012 104	949 145	4 784 331
Autres : Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de Santé : fin 07/2022, EDF : redevance toiture solaire	340 956	345 459	345 305	266 184	58 917	1 356 821
Total	1 668 988	1 617 072	1 541 127	1 515 650	1 225 804	7 568 641



3.2.3 Evolution des cotisations de 2012 à 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Il est à noter, suite au retrait des 12 communes, une perte d'environ 30 000€ de cotisation au fonctionnement du PETR – UCCSA :

Année	Cotisation	Augmentation	Total
2012	6,00 €	- €	6,00 €
2013	FONC : 6,00 € CLIC : 0,30 €	CLIC : 0,30 €	6,30 €
2014	FONC : 6,00 € CLIC : 0,30 €		6,30 €
2015	FONC : 6,00 € CLIC : 0,30 €		6,30 €
2016	FONC : 6,00 € CLIC : 0,30 €		6,30 €
2017	FONC : 6,20 € CLIC : 0,30 €	FONC : 0,20 €	6,50 €
2018	FONC : 7,30 € CLIC : 0,30 €	FONC : 1,10 €	7,60 €
2019	FONC : 7,45 € CLIC : 0,30 €	FONC : 0,15 €	7,75 €
2020	FONC : 7,52 € CLIC : 0,30 €	FONC : 0,07 €	7,82 €
2021	FONC : 7,56 € CLIC : 0,30 €	FONC : 0,04 €	7,86 €
2022	FONC : 7,76 € CLIC : 0,30 €	FONC : 0,20 €	8,06 €
2023	FONC : 8,00 € CLIC : 0,30 €	FONC : 0,24 €	8,30 €

3.2.4 La gestion de la dette

Emprunts destinés à financer l'investissement :

Ferme du ru chailly : 5 prêts ont été contractés de 1998 à 2003 pour la réhabilitation de la ferme du ru chailly pour 754 927,53 € (annuités annuelles jusqu'en 2016 : 77 569,18).

En 2007, il a été décidé de regrouper les 4 emprunts restants en un seul pour un montant de 438 640,18 €.

En 2009 : Prêt pour financer la toiture solaire photovoltaïque à 25 000 €

En 2013 : Prêt pour financer une partie du SCoT à 55 000 €

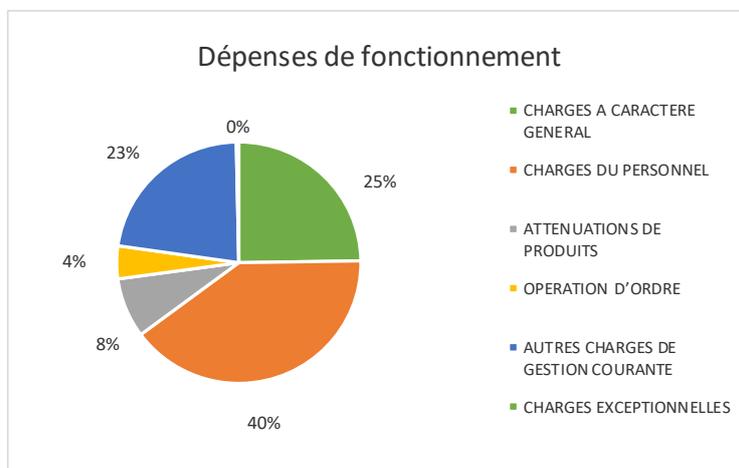
Plus d'emprunt depuis mai 2018

4. Point de situation 2023 – Compte Administratif provisoire

4.1 Section de fonctionnement

Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	363 937,08 €
012	CHARGES DU PERSONNEL	596 262,31 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	119 068,38 €
042	OPERATION D'ORDRE	65 500,02 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	333 683,67 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 868,96 €
TOTAL		1 483 320,42 €

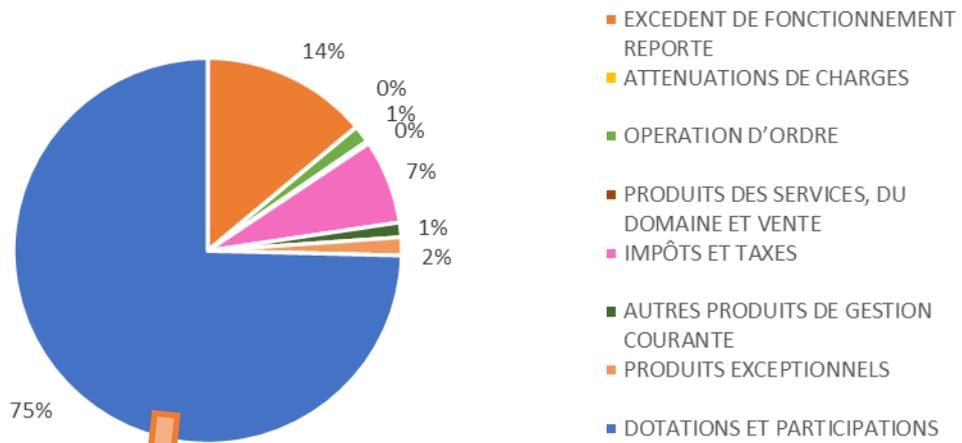


Recettes

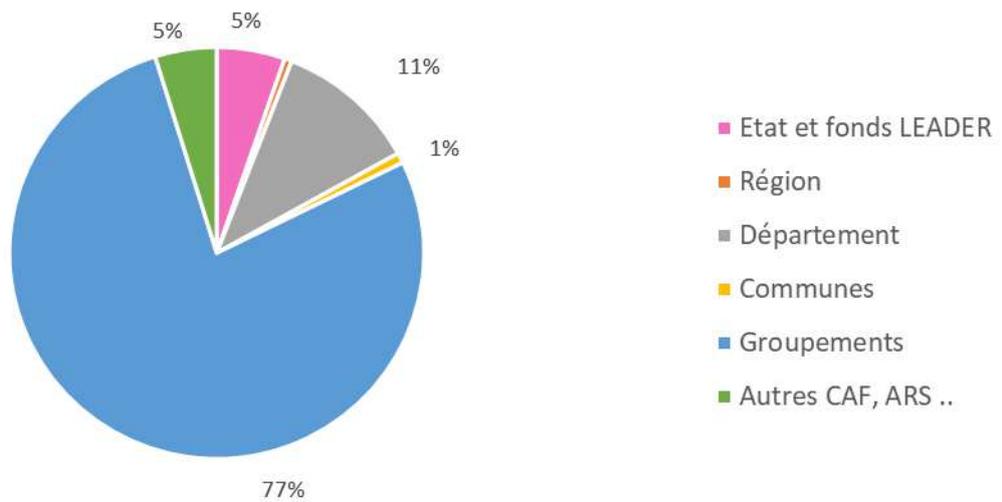
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	Part des recettes
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	227 939,04 €	13,88 %
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 225 804,23 €	74,62 %
3	ATTENUATIONS DE CHARGES	408,88 €	0,02 %
042	OPERATION D'ORDRE	23 885,92 €	1,45 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE	3 804,31 €	0,23 %
73	IMPÔTS ET TAXES	115 906,58 €	7,06 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 073,85 €	1,22 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 973,46 €	1,52 %
TOTAL		1 642 796,27 €	100 %

	Details	Part des dotations et participations
Etat et fonds LEADER	65 278 €	5,33 %
Région	7 000€	0,57 %
Département	135 630€	11,06 %
Communes	9 833€	0,80 %
Groupements	949 145€	77,43 %
dont cotisations PETR-UCCSA	572 472€	
dont cotisations Maison du Tourisme	313 000 €	
Autres CAF, ARS ..	58 917 €	4.81 %

Recettes de fonctionnement



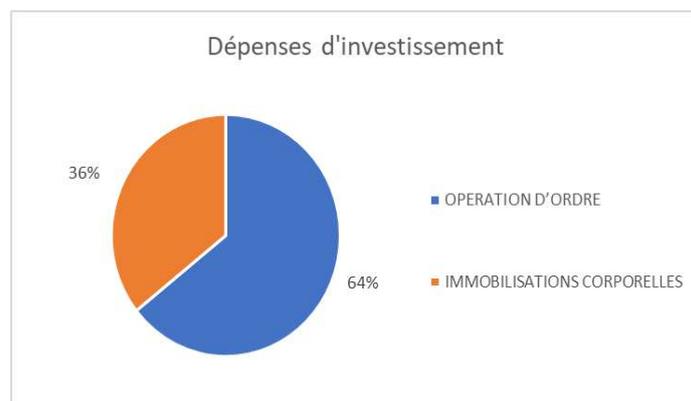
Détails des dotations et participations



4.2 Section d'investissement

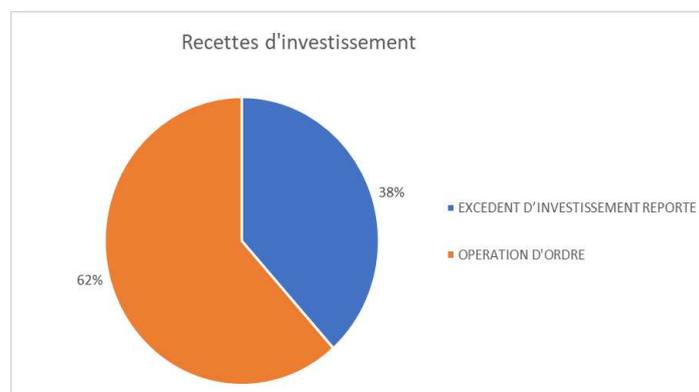
Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2023
040	OPERATION D'ORDRE	23 885,92 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 258,80 €
TOTAL		37 144,72 €



Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2023
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	40 790,99 €
040	OPERATION D'ORDRE	65 500,02 €
TOTAL		106 291,01 €



5. Les orientations budgétaires : le DOB 2024

PRINCIPALES ACTIONS 2024

- Fin de l'élaboration du PCAET et de son évaluation stratégique environnementale
- Lancement de la candidature LEADER 2023-2027
- Organisation du Festival de Musique en Omois
- Lancement du dispositif Territoire d'industrie
- Actions de communication, d'animation, de formation et de sensibilisation (Conseil de développement, CLIC - Enfance jeunesse ...)
- Investissements, rénovation et maintenance

5.1 les missions

SCoT : Afin de donner de la cohérence aux politiques d'aménagement du territoire, le PETR - UCCSA continuera en 2024 à émettre des avis sur le respect de la compatibilité des documents d'urbanisme avec les prescriptions du SCoT en accompagnant les collectivités du Sud de l'Aisne, notamment l'élaboration du PLUIH de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry. Plusieurs travaux sont également suivis dont les évolutions de la Loi Climat - Résilience et la modification en 2024 du SRADDET des Hauts-de-France pour pouvoir adapter le SCOT au ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dans le cadre d'une révision (ou d'une modification).

PCAET : le PETR - UCCSA élabore le Plan Climat Air Energie Territorial. Ce projet territorial de développement durable vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air, à réduire les consommations d'énergie et à développer des énergies renouvelables. Les enjeux sont : maîtriser les coûts de l'énergie, endiguer la précarité énergétique, préserver la santé des habitants, leur qualité de vie et développer l'économie locale.

En 2024, des ateliers seront organisés afin de concerter l'ensemble des acteurs, partenaires et citoyens sur l'élaboration du plan d'actions. L'adoption est prévue pour la fin d'année.

En parallèle, une Evaluation Environnementale et Stratégique (EES) intervient tout au long de cette démarche. Elle est requise par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. L'EES doit permettre notamment d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

LEADER : Suite à la candidature du PETR - UCCSA déposée pour le programme LEADER 2023-2027, des frais sont indiqués pour le lancement du nouveau programme (communication, coopération, valorisation), une fois la convention signée avec la Région Hauts de France.

Centre Local d'information et de Coordination - CLIC : Les actions se poursuivent avec un partenariat renforcé auprès du Conseil Départemental. Des actions collectives sont proposées en lien avec « La conférence des financeurs ».

Culture : Le Festival Musique en Omois est reconduit sur 6 communes du Sud de l'Aisne.
Il est à noter :

- La montée en compétences et en puissance du festival par une équipe pluridisciplinaire expérimentée,
- La montée en gamme de la production artistique pour amplifier le rayonnement du festival et par extension, du territoire,
- La mise en place d'actions culturelles, de sensibilisation et de prévention connexes notamment auprès de publics jeunes
- Le renforcement des pratiques de développement durable

Maison du Tourisme *Les Portes de la Champagne* : Les cotisations des EPCI sont transmises au PETR - UCCSA et reversées dans leur intégralité à la Maison du Tourisme. La taxe de séjour est également collectée par le PETR - UCCSA et reversée à la Maison du tourisme et au Conseil départemental (taxe de séjour additionnelle).

Un soutien financier à l'association Train Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'Omois est également inscrit pour accompagner la mise en œuvre de cette action touristique.

Enfance jeunesse : Suite au recensement réalisé auprès des collectivités et des syndicats scolaires, des besoins sont exprimés en matière de formation. C'est pourquoi, 1 BAFA (base et approfondissement), 1 BAFD (base et perfectionnement) et des sessions PSC1 sont prévues.

Conseil de développement territorial – « codev » : Afin de pallier aux dépenses courantes engagées pour le fonctionnement du codev (hors frais de l'assistante), le PETR - UCCSA propose d'attribuer un montant de 2 000 €.

Fonctionnement : Des dépenses d'investissement, de rénovation et de maintenance sont proposées pour les locaux de la structure.

Communication : Différents supports de communication sont reconduits (lettre du PETR – UCCSA ...). Ils devront permettre de communiquer auprès des collectivités et des habitants afin de mieux connaître et solliciter les missions du PETR - UCCSA.

Territoires d'industrie : le PETR – UCCSA a été sélectionné pour mettre en œuvre la nouvelle phase du programme Territoires d'industrie (2023-2027). L'objectif est de renforcer la souveraineté industrielle et promouvoir une industrie décarbonée, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire. Créer des emplois, stimuler l'innovation et renforcer la compétitivité de l'industrie française sont ainsi essentiels.

La création d'un chef de projet est proposée pour mener à bien le plan d'actions identifié sur le Sud de l'Aisne.

5.2 les dispositions financières

DOB	Dépenses prévisionnelles	Subventions et participations à percevoir	PETR - UCCSA
2019	1 660 200 €	1 660 157 €	Déficit 43 €
2020	1 746 470 €	1 836 637 €	Excédent : 90 167 €
2021	1 752 100 €	1 951 114 €	Excédent : 199 014 €
2022	2 255 690 €	2 268 969 €	Excédent : 13 279 €
2023	1 736 835 €	1 763 535 €	Excédent : 26 700 €
2024	1 757 650 €	1 728 596 €	Déficit : 29 054 €

Prévisions du DOB 2024 :

En euros	Dépenses prévisionnelles	Subventions et participations à percevoir	Charge au PETR - UCCSA
TOTAL GENERAL	925 150	697 087	- 228 063
Charges de personnel	605 000	165 000	- 440 000
Titres restaurant	7 500	0	- 7 500
Fonctionnement général	200 000	47 500	- 152 500
Reste à charge des services	20 000	0	- 20 000
TOTAL DEPENSES	1 757 650	909 587	- 848 063
Cotisations des collectivités fonctionnement		569 648	
Cotisations des collectivités CLIC		21 361	
Résultat provisoire 2023		228 000	
TOTAL RECETTES		819 009	
Prévisionnel 2024	1 757 650	1 728 596	Déficit - 29 054

Annexe 1 : Périmètre du PETR - UCCSA

- **La Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne (C4)**

Créée le 31 décembre 1995, elle regroupe **21 communes**.

BEZU LE GUERY, CHARLY SUR MARNE, CHEZY SUR MARNE, COUPRU, CROUTTES SUR MARNE, DOMPTIN, ESSISES, LA CHAPELLE SUR CHEZY, L'ÉPINE AUX BOIS, LUCY LE BOCAGE, MARIGNY EN ORXOIS, MONTFAUCON, MONTREUIL AUX LIONS, NOGENT L'ARTAUD, PAVANT, ROMENY SUR MARNE, SAULCHERY, VENDIERES, VEUILLY LA-POTERIE, VIELS MAISONS, VILLIERS SAINT DENIS

- **La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT)**

Créée le 1^{er} janvier 2017, elle regroupe **87 communes**.

ARMENTIERES SUR OURCQ, AZY SUR MARNE, BARZY SUR MARNE, BELLEAU, BEUVARDES, BEZU SAINT GERMAIN, BLESMES, BONNEIL, BONNEVALYN, BOURESCHES, BRASLES, BRECY, BRUMETZ, BRUYERES SUR FERRE, BUSSIARES, CELLES LES CONDE, CHARMEL (LE), CHARTEVES, CHÂTEAU THIERRY, CHEZY EN ORXOIS, CHIERRY, CIERGES, COINCY L'ABBAYE, CONDE EN BRIE, CONNIGIS, COULONGES COHAN, COURBOIN, COURCHAMPS, COURMONT, COURTEMONT VARENNES, CREZANCY, CROIX SUR OURCQ (LA), DHUYS ET MORIN EN BRIE, DRAVEGNY, EPAUX BEZU, EPIEDS, ESSOMES SUR MARNE, ETAMPES SUR MARNE, ETREPILLY, FERRE EN TARDENOIS, FOSSOY, FRESNES EN TARDENOIS, GANDELU, GLAND, GOUSSANCOURT, GRISOLLES, HAUTEVESNES, JAULGONNE, LATILLY, LICY CLIGNON, LOUPEIGNE, MAREUIL EN DOLE, MEZY MOULINS, MONTHIERS, MONTHUREL, MONTIGNY L'ALLIER, MONTIGNY LES CONDE, MONTLEVON, MONT SAINT PERE, NANTEUIL NOTRE DAME, NESLES LA MONTAGNE, NEUILLY SAINT FRONT, NOGENTEL, PARGNY LA DHUYS, PASSY SUR MARNE, PRIEZ, REUILLY SAUVIGNY, ROCOURT ST MARTIN, RONCHERES, ROZET SAINT ALBIN, ROZOY BELLEVALLE, SAINT EUGENE, SAINT GENGOULPH, SAPONAY, SERGY, SERINGES ET NESLES, SOMMELANS, TORCY EN VALOIS, TRELOU SUR MARNE, VALLEES-EN-CHAMPAGNE, VERDILLY, VEZILLY, VICHEL NANTEUIL, VIFFORT, VILLENEUVE SUR FERRE, VILLERS AGRON, VILLERS SUR FERRE

DEPARTEMENT DE L' AISNE



Arrondissement de CHATEAU-THIERRY

République Française

PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 février 2024

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 SUR LA BASE D'UN RAPPORT

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 février à 17 h 30, dans la salle de réunion du
PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du
PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Ce Comité Syndical fait suite à la séance du 22 février 2024 à laquelle le quorum n'a
pas été atteint,

Date de convocation le : 23 février 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 8 Pour : 8

Absents (titulaires) : 26 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 2 Abstention : 0

Votants : 8

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. DEVRON, M. LEFRANC, Mme LOISEAU,

Titulaires excusés :

Mme CLOBOURSE, Mme PLANSON, Mme REGARD, Mme RIBOULOT.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, Mme BINIEC, Mme GABRIEL.

Titulaires excusés :

M. HAÏ, M. LAHOUATI, M. MOÏSE.

Suppléants présents :

Mme PERARDEL-GUICHARD, M. TROUBLÉ

Suppléant excusé :

M. LEDUC JL.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 SUR LA BASE D'UN RAPPORT

Annexe 3 : Principales actions 2024

Annexe 4 : DOB 2024

Annexe 5 : ROB 2024

Annexe 6 : Extrait du compte administratif 2023 provisoire

Annexe 7 : Récapitulatif des comptes administratifs et des évolutions de la cotisation

Vu les dispositions prévues à l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, qui modifie les articles L. 2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire et complète les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Le comité syndical du PETR - UCCSA prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et du rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire concernant le Budget Primitif 2024,

Et approuve les éléments présentés sur la structure, la situation financière et les orientations budgétaires poursuivies.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON



PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE
ferme du ru chailly
02650 FOSSOY
Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 février 2024

OBJET : LEADER : ANIMATION ET PILOTAGE DU DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 février à 17 h 30, dans la salle de réunion du
PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du
PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Ce Comité Syndical fait suite à la séance du 22 février 2024 à laquelle le quorum n'a
pas été atteint,

Date de convocation le : 23 février 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 8 Pour : 8

Absents (titulaires) : 26 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 2 Abstention : 0

Votants : 8

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :**Titulaires présents :**

M. DEVRON, M. LEFRANC, Mme LOISEAU,

Titulaires excusés :

Mme CLOBOURSE, Mme PLANSON, Mme REGARD, Mme RIBOULOT.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :**Titulaires présents :**

M. BAILLEUL, Mme BINIEC, Mme GABRIEL.

Titulaires excusés :

M. HAÏ, M. LAHOUATI, M. MOÏSE.

Suppléants présents :

Mme PERARDEL-GUICHARD, M. TROUBLÉ

Suppléant excusé :

M. LEDUC JL.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

OBJET : LEADER : ANIMATION ET PILOTAGE DU DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Préambule :

Le 11 mai 2023, le Président de la République présentait l'objectif de faire de la France la championne de l'industrie verte en Europe et annonçait le lancement d'une nouvelle phase du programme Territoires d'industrie.

Copiloté par Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie et Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité – en partenariat avec Régions de France, Intercommunalités de France et France Industrie, le programme constitue le volet territorial de la politique industrielle et soutient les territoires les plus industriels du pays dans leur stratégie de reconquête industrielle.

Le programme est axé autour de 4 priorités :

- accélérer la transition écologique et énergétique des Territoires d'industrie
- faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux
- lever les freins au recrutement et développer les compétences dans des territoires industriels attractifs
- mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités

L'objectif de ce programme est de renforcer la souveraineté industrielle et promouvoir une industrie décarbonée, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire. Créer des emplois, stimuler l'innovation et renforcer la compétitivité de l'industrie française sont ainsi essentiels.

Territoires d'Industrie accompagne les territoires par :

- Un soutien en animation et en ingénierie

L'ambition est de doter tous les territoires labellisés d'un chef de projet chargé d'appuyer le binôme élu-industriel ainsi que de piloter et d'animer la démarche locale. Des moyens d'ingénierie de l'ANCT seront également mobilisables par les territoires labellisés pour les sujets relatifs à l'innovation, la transition écologique, au foncier et aux compétences.

- Une contribution à la mise en œuvre d'un plan d'actions

À travers une série d'actions ambitieuses, Territoires d'Industrie vise à contribuer à la transformation de l'industrie Française notamment par l'identification de 50 sites clés dans le cadre du projet France 2030, le lancement de 100 écoles de production et le financement de projets industriels "verts" à hauteur de 100 millions d'euros.

Délibération :

Vu la candidature du PETR - UCCSA à la nouvelle phase du programme Territoires d'industrie (2023-2027) le 22 septembre 2023,

Vu l'annonce du 9 novembre 2023 par Roland LESCURE, Ministre délégué de l'Industrie, des 183 lauréats du programme Territoires d'Industrie, dont 18 territoires retenus en Hauts-de-France et 4 dans l'Aisne,

Vu la sélection du PETR - UCCSA sur ce dispositif,

Vu la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet afin d'animer et de piloter le plan d'actions élaboré dans le cadre du programme Territoires d'Industrie,

Vu la délibération du comité syndical du 27 juin 2023 qui institue le Groupe d'Action Local (GAL) du Sud de l'Aisne,

Vu la stratégie LEADER portée par le PETR - UCCSA vise à « accompagner l'adaptation et les transitions du territoire en s'appuyant sur ses ressources locales, pour un avenir attractif et durable ».

Vu la fiche-action numéro 5 « accompagnement de la mutation de l'économie productive et de la dynamisation de l'économie de proximité » qui permet d'apporter une réponse concrète au dispositif Territoires d'industrie,

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Président du PETR - UCCSA à solliciter les financements nécessaires pour l'animation et le pilotage du plan d'action du dispositif Territoires d'Industrie sur les années 2024 à 2027, auprès des fonds européens FEADER, par l'intermédiaire du programme LEADER, et à signer tous les documents nécessaires ;
- de prendre en charge la part non subventionnée par les fonds FEADER et le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif au projet « animation et pilotage du Plan d'action du dispositif Territoires d'Industrie » ci-après :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Frais salariaux	187 000,00€	Subvention d'exploitation	60 000,00€
Frais de fonctionnement Ou Coûts simplifiés	33 000,00€	FNADT	60 000,00€
		FEADER (LEADER)	100 000,00€
		Autofinancement	60 000,00€
Total des dépenses prévisionnelles	220 000,00€	Total des ressources prévisionnelles	220 000,00€

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON



PETR - UCCSA

UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

DU SUD DE L' AISNE

ferme du ru chailly

02650 FOSSOY

Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 57

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 février 2024

OBJET : TERRITOIRE D'INDUSTRIE : DEMANDE DE COFINANCEMENT

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 février à 17 h 30, dans la salle de réunion du
PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du
PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Ce Comité Syndical fait suite à la séance du 22 février 2024 à laquelle le quorum n'a
pas été atteint,

Date de convocation le : 23 février 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 8 Pour : 8

Absents (titulaires) : 26 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 2 Abstention : 0

Votants : 8

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :**Titulaires présents :**

M. DEVRON, M. LEFRANC, Mme LOISEAU,

Titulaires excusés :

Mme CLOBOURSE, Mme PLANSON, Mme REGARD, Mme RIBOULOT.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :**Titulaires présents :**

M. BAILLEUL, Mme BINIEC, Mme GABRIEL.

Titulaires excusés :

M. HAÏ, M. LAHOUATI, M. MOÏSE.

Suppléants présents :

Mme PERARDEL-GUICHARD, M. TROUBLÉ

Suppléant excusé :

M. LEDUC JL.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

OBJET : TERRITOIRE D'INDUSTRIE : DEMANDE DE COFINANCEMENT

Préambule :

Le 11 mai 2023, le Président de la République présentait l'objectif de faire de la France la championne de l'industrie verte en Europe et annonçait le lancement d'une nouvelle phase du programme Territoires d'industrie.

Copiloté par Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie et Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité – en partenariat avec Régions de France, Intercommunalités de France et France Industrie, le programme constitue le volet territorial de la politique industrielle et soutient les territoires les plus industriels du pays dans leur stratégie de reconquête industrielle.

Le programme est axé autour de 4 priorités :

- accélérer la transition écologique et énergétique des Territoires d'industrie
- faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux
- lever les freins au recrutement et développer les compétences dans des territoires industriels attractifs
- mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités

L'objectif de ce programme est de renforcer la souveraineté industrielle et promouvoir une industrie décarbonée, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire. Créer des emplois, stimuler l'innovation et renforcer la compétitivité de l'industrie française sont ainsi essentiels.

Territoires d'Industrie accompagne les territoires par :

- Un soutien en animation et en ingénierie

L'ambition est de doter tous les territoires labellisés d'un chef de projet chargé d'appuyer le binôme élu-industriel ainsi que de piloter et d'animer la démarche locale. Des moyens d'ingénierie de l'ANCT seront également mobilisables par les territoires labellisés pour les sujets relatifs à l'innovation, la transition écologique, au foncier et aux compétences.

- Une contribution à la mise en œuvre d'un plan d'actions

À travers une série d'actions ambitieuses, Territoires d'Industrie vise à contribuer à la transformation de l'industrie Française notamment par l'identification de 50 sites clés dans le cadre du projet France 2030, le lancement de 100 écoles de production et le financement de projets industriels "verts" à hauteur de 100 millions d'euros.

Délibération :

Vu la candidature du PETR - UCCSA à la nouvelle phase du programme Territoires d'industrie (2023-2027) le 22 septembre 2023,

Vu l'annonce du 9 novembre 2023 par Roland LESCURE, Ministre délégué de l'Industrie, des 183 lauréats du programme Territoires d'Industrie, dont 18 territoires retenus en Hauts-de-France et 4 dans l'Aisne,

Vu la sélection du PETR - UCCSA,

Vu la dynamique engagée et notamment la définition du plan d'actions territoire d'industrie Sud Aisne,

Vu la nécessité de recruter un chef de projet pour la mise en œuvre du programme dans le Territoire d'industrie labellisé pour 2023-2027,

Vu l'accompagnement de l'Etat relatif à l'animation et à l'ingénierie ainsi qu'à la mise en œuvre du plan d'actions,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- de solliciter le soutien financier de l'Etat et des autres cofinanceurs potentiels pour l'animation et à l'ingénierie ainsi qu'à la mise en œuvre du plan d'actions
- approuve la convention attributive d'une subvention en fonctionnement au titre du FNADT

Et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON



PETR - UCCSA

UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

DU SUD DE L' AISNE

ferme du ru chailly

02650 FOSSOY

Tél. 03 23 71 68 80 Fax 03 23 71 53 53